



Tarif par adhérent 2025-2026
Un cours / semaine
 (Du 08/09/2025 au 26/06/2026 soit 33 semaines de cours)

Règlement à effectuer via HelloAsso (CB)	En une fois à l'inscription (1)	En 3 fois (1)	
	213,00 €	<i>A l'inscription (2)</i>	113,00 €
		<i>Au 15/12/25</i>	50,00 €
		<i>Au 15/03/26</i>	50,00 €

(1) Règlement en une fois à privilégier afin de ne pas alourdir la gestion des inscriptions et des paiements, gestion effectuée par des bénévoles.

(2) Le 1er paiement inclut l'accès aux cours du premier trimestre ainsi que les frais d'adhésion à la FFHY (36 €) et à l'Association (27 €), les 2ème et 3ème paiements étant respectivement relatifs aux cours des 2d et 3ème trimestres

- Cours d'essai : 10 € (déduit de la cotisation si adhésion) à régler dès le début de la séance
- Pas de cours de rattrapage ni de cours occasionnel "à la carte"
- Pas de cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés

Tarifification spéciale pour :

- Les personnes percevant l'AAH et le RSA : 150 € par an (Prise en charge par l'Association des frais d'adhésion à la FFHY et à l'Association)
- Les étudiants : 177 € par an (Prise en charge par l'Association des frais d'adhésion à la FFHY) sur présentation de la carte étudiant

Remboursement en cas d'arrêt maladie

- Les absences d' au minimum cinq cours consécutifs pour motif médical sont remboursables sur la base de 4,50 € par cours sur présentation d'un certificat médical valide (c'est-à-dire ne comportant aucune annotation manuscrite), le point de départ de la période à rembourser étant la date de réception de l'original du certificat par l'Association, période s'achevant à l'issue de l'arrêt médical.
- Les frais d'adhésion à la FFHY et à l' Association ne sont pas remboursables